

Le 7 décembre 2011



Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

**Monsieur le Ministre
de l'Education nationale**
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : suppression du CIO d'Avesnes-sur-Helpe

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : bilan d'activité du CIO d'Avesnes-sur-Helpe

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Monsieur le Ministre,

Le Comité Technique Paritaire Académique de Lille a décidé, le 4 novembre 2011, la reprise par l'Etat de l'activité des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du Nord selon une programmation étalée sur 3 ans.

En ce qui concerne les CIO d'Avesnes-sur-Helpe et de Maubeuge, ils seraient regroupés à Maubeuge à compter du 1er janvier 2012, ce qui entrainerait la disparition de l'entité d'Avesnes-sur-Helpe.

Cette nouvelle disparition d'un service public de proximité au cœur d'un territoire en difficulté serait particulièrement inquiétante.

En effet, comme vous le montrera le rapport d'activité 2010-2011 du CIO d'Avesnes-sur-Helpe, ce dernier permet d'accueillir, d'écouter et d'orienter chaque année plus de 1.000 personnes, dont de nombreux élèves en situation de décrochage scolaire.

Il est à craindre que les usagers de zones excentrées par rapport à Maubeuge, soit Landrecies, Le Quesnoy, Fourmies, Trélon, Anor, ne puissent plus avoir accès aux services du CIO. Il faut en effet entre 30 minutes et 1 heure de trajet pour se rendre à Maubeuge depuis ces zones, or l'absence de mobilité est un problème majeur sur ces territoires.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir étudier les différentes possibilités pour maintenir le CIO accessible dans l'Avesnois :

- choisir, à défaut de Maubeuge, une localisation plus centrale dans l'arrondissement,
- maintenir une annexe du CIO à Avesnes-sur-Helpe avec des permanences régulières, ou en ouvrir une à Fourmies, autre bassin de vie important.

Je reste à votre disposition et souhaiterais que cette problématique puisse faire l'objet d'une concertation large entre les acteurs locaux et vos services.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr ✉ contact-deputé@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP